



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

BUDGET PRIMITIF 2026

COMMUNE DE DEMOUVILLE

1 – CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Démouville ; elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, Madame le Maire, ordonnateur est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

La loi de finances pour 2026 s'inscrit dans un contexte national de redressement des finances publiques, impliquant une contribution accrue des collectivités territoriales à l'effort budgétaire de l'État. Les mesures adoptées ont un impact direct sur les ressources et les charges du bloc communal.

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) est globalement maintenue à l'échelle nationale à environ 27,4 milliards d'euros, mais sa stabilité s'accompagne d'une progression des mécanismes de péréquation financée en partie par les communes elles-mêmes, ce qui peut entraîner une évolution différenciée selon les territoires.

Par ailleurs, plusieurs dispositions de la loi de finances sont susceptibles d'affecter les équilibres budgétaires locaux, notamment :

- la diminution de certaines compensations fiscales (dont la DC RTP Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle),
- la hausse des charges de personnel liée à l'augmentation des cotisations à la CNRACL,
- la réduction de certains dispositifs d'investissement ou environnementaux.

Dans ce contexte, la commune poursuit une gestion financière prudente visant à préserver sa capacité d'autofinancement et à maintenir un niveau d'investissement compatible avec les besoins du territoire. L'action municipale s'inscrit ainsi dans un objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement, de recherche de financements externes et de priorisation des projets structurants pour le développement et l'attractivité de la commune.

Orientations du budget primitif 2026

Le budget primitif voté par le conseil municipal a été élaboré dans un contexte national marqué par une vigilance accrue sur les finances publiques et par des évolutions impactant les ressources des collectivités. Dans ce cadre, la municipalité a souhaité construire un budget responsable et équilibré autour des orientations suivantes :

- **Maîtriser les dépenses de fonctionnement**

Poursuivre une gestion rigoureuse des dépenses communales afin de préserver les équilibres financiers de la collectivité tout en garantissant la continuité et la qualité des services publics.

- **Entretenir et valoriser le patrimoine communal**

Assurer l'entretien régulier des bâtiments et équipements municipaux afin de préserver le patrimoine public, améliorer le cadre de vie des habitants et limiter les coûts futurs de rénovation.

- **Préparer et sécuriser le financement des projets communaux**

Prioriser les investissements structurants et rechercher activement les dispositifs d'aides et de subventions afin de limiter le recours à l'emprunt et préserver la capacité d'investissement de la commune.

- **Maintenir une fiscalité locale stable**

La municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les taux de fiscalité locale pour l'année 2026.

- **Soutenir les politiques éducatives**

Continuer à accompagner les écoles et les actions éducatives afin d'offrir aux enfants de la commune des conditions d'apprentissage de qualité.

- **Accompagner le tissu associatif local**

Maintenir un soutien financier et logistique aux associations qui contribuent au dynamisme social, culturel et sportif de la commune.

Maintenir un accompagnement aux associations locales, tout en encourageant la diversification de leurs ressources afin que les subventions communales viennent en complément de leurs recettes propres

- **Préserver les équilibres budgétaires**

Adopter un budget présenté en suréquilibre, avec un niveau d'épargne permettant d'assurer la pérennité des services publics et de préparer les investissements futurs.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

2 - LES PRIORITES DU BUDGET

La maîtrise des dépenses de fonctionnement reste une priorité pour la commune. Elle permet de préserver notre capacité à financer les projets et les équipements nécessaires au développement du territoire.

Pour l'année 2026, le conseil municipal a fait le choix de voter un budget présenté en suréquilibre. Cette décision vise à anticiper les besoins de financement des projets prévus pour les années suivantes.

Elle s'explique notamment par la perception en 2025 de certaines recettes d'investissement destinées à financer des travaux futurs, ainsi que par l'excédent de fonctionnement dégagé en 2025 qui permet de renforcer l'autofinancement de la commune pour les années à venir.

Conformément à la réglementation, un budget peut être voté en suréquilibre lorsqu'il repose sur des excédents reportés des années précédentes.

Pour financer ses investissements, la commune privilégie d'abord l'autofinancement, tout en recherchant systématiquement des aides financières auprès de ses partenaires publics, notamment la Région, le Département, l'État. Cette démarche permet de limiter le recours à l'emprunt et de préserver les finances communales.

Cette politique nous permet d'investir dans les projets suivants :

- Choix de la maîtrise d'œuvre suite à l'étude pour la rénovation du centre de loisirs
- Travaux d'agrandissement du cimetière route de Rouen
- Changement de chaudière à l'école et achat de mobilier
- Rénovation de l'éclairage du gymnase
- Travaux sur différents bâtiments et remise en état du matériel
- Aménagement urbain et paysager avec le partenariat de Caen la mer

3– RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

On distingue deux catégories d'inscriptions budgétaires :

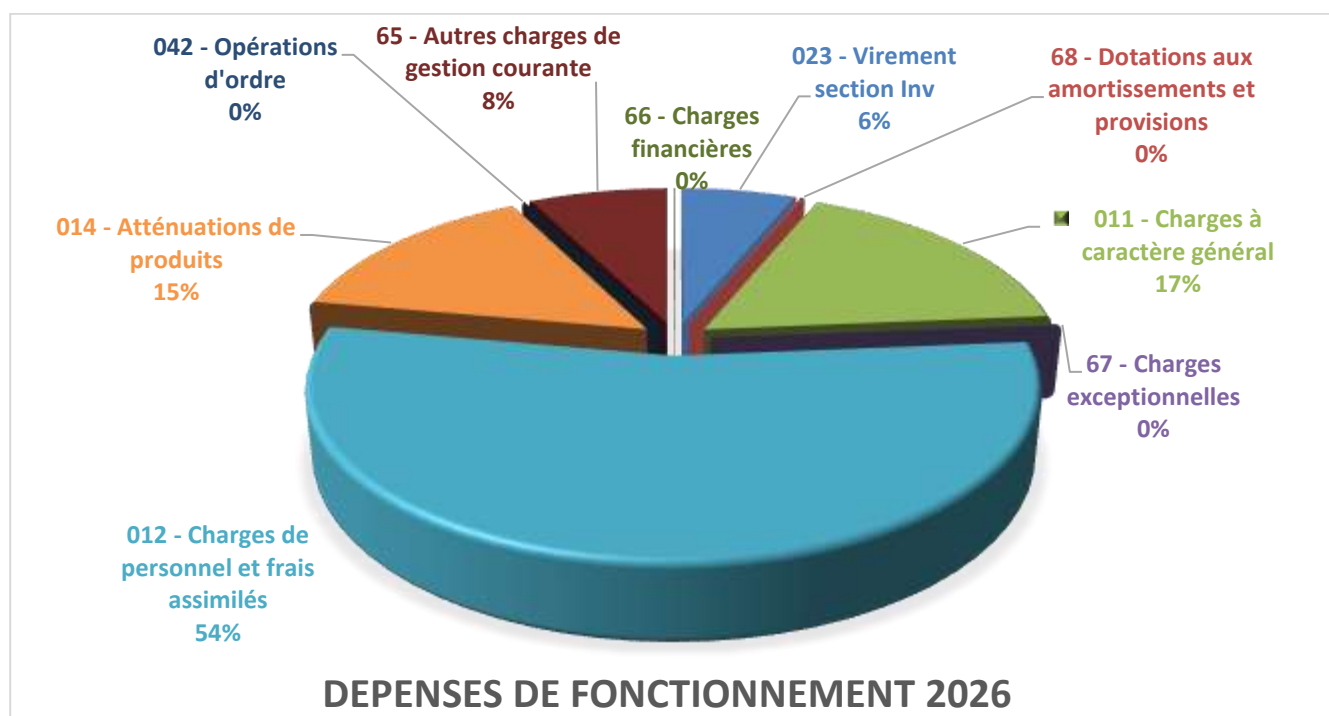
- Les dépenses et les recettes réelles qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif.
- Les dépenses et les recettes d'ordre qui sont des opérations comptables internes à la collectivité n'entraînant pas de mouvement de trésorerie, exemples : amortissements, travaux en régie...

3.1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les dépenses réelles de fonctionnement restent stables par rapport à 2025 dans le cadre de la politique de maîtrise des dépenses enclenchée et dans un contexte économique incertain. Des travaux d'entretien sur les bâtiments qui ne peuvent être imputés en travaux sont prévus.

CHAPITRES	BP 2025 en €	PREVISIONS 2026 en €
011 - Charges à caractère général	513 329.66	534 791.00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 654 120.00	1 668 699.99
014 – Atténuations de produits	452 000.00	452 000.00
65 - Autres charges de gestion courante	201 100.00	228 692.45
66 - Charges financières	2 500.00	2 000.00
67 - Charges exceptionnelles	1 000.00	1 000.00
68 – Dotations pour provisions	4 000.00	4 000.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 828 049.66	2 891 183.44
042 - Opérations d'ordre de transfert entre les sections	5 000.00	200.00
023 - Virement à la section d'investissement	0	189 452.74
TOTAL CUMULE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 833 049.66	3 080 836.18



Chapitre 011 – Charges à caractère général : Les charges à caractère général sont en légère hausse. Ces dépenses concernent le fonctionnement des structures et les services : eau, électricité, chauffage, carburants, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les contrats de prestations de services et de maintenance, la téléphonie, les fournitures scolaires, les impôts et taxes payés par la commune, les primes d'assurances, les prestations. La hausse la plus importante est concentrée sur le coût de l'énergie notamment suite au passage à la TVA de 5.5% à 20%. Et à l'augmentation des taxes sur les frais d'acheminement.

Chapitre 012 – Charges de personnel : Les charges de personnel s'établissent à 1 668 699.99 €. Les règles d'évolutions statutaires des agents (Glissement Vieillesse Technicité), apportent mécaniquement des charges supplémentaires chaque année : avancement d'échelon, avancement de grade et promotion interne. L'effet cumulé des augmentations, déjà engagées les années précédentes, accentue durablement la pression sur la masse salariale et réduit les marges de manœuvre budgétaires des collectivités, dans un contexte financier déjà contraint.

- Le taux de cotisation patronale au régime de retraite des agents territoriaux (CNRACL) fait l'objet d'une augmentation progressive et annuelle de 3 points à compter du 1^{er} janvier de chaque année, jusqu'en 2028. Fixé à 34,65 % en 2025, le taux de cotisation passe à 37,65 % en 2026, et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1^{er} janvier 2028.
- Augmentation des taux de cotisations salariales et patronales pour l'IRCANTEC.
- Le taux de la cotisation vieillesse est fixé à 2.11 % au 1^{er} janvier 2026 contre 2.02 % en 2025.
- Revalorisation du SMIC de 1.18% au 1^{er} janvier 2026, qui entraîne mécaniquement la mise en place d'une indemnité différentielle afin d'éviter que les rémunérations les plus basses de la fonction publique ne deviennent inférieures au salaire minimum (à savoir les 5 premiers échelons de l'échelle C1 et les 3 premiers échelons de l'échelle C2).

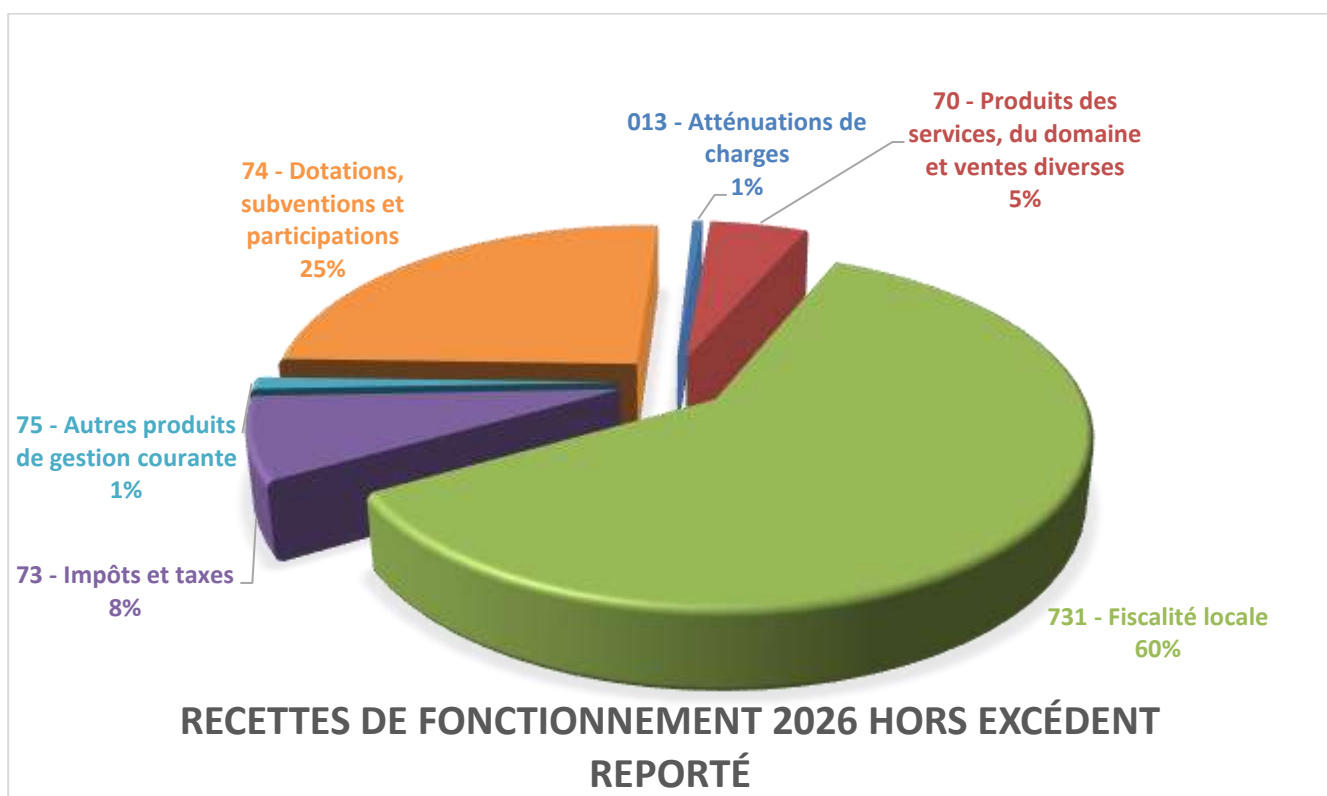
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : Les autres charges de gestion courantes correspondent aux subventions versées aux associations, et aux indemnités versées aux élus. Une subvention à hauteur de 35 092.45€ est prévue au profit du CCAS.

Chapitre 66 – Charges financières : remboursement des intérêts de la dette

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : Ce chapitre correspond aux annulations et réductions de titres. Ces dépenses sont estimées à 1 000 € car non connues à ce jour.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRES	BP 2025 en €	PREVISIONS 2026 en €
013 - Atténuations de charges	15 000.00	15 000.00
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	180 089.00	154 750.00
73 - Impôts et taxes	231 790.00	231 789.00
731- Fiscalité locale	1 726 479.00	1 823 852.00
74 - Dotations, subventions et participations	773 364.00	766 453.12
75 - Autres produits de gestion courante	33 000.00	33 788.18
76 – Produits financiers		2.00
TOTAL DES RECETTES REELLES	2 959 722.00	3 025 634.30
002 - Résultat de fonctionnement reporté	384 391.40	960 340.77
TOTAL CUMULE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 331 914.40	3 985 975.07



Chapitre 013 - Atténuations de charges : Par prudence, les éventuels remboursements relatifs à la maladie ont été évalués au minimum car ils sont difficilement prévisibles.

Chapitre 70 - Produits des services du domaine et ventes diverses : Ce chapitre comprend notamment les recettes liées aux services rendus pour la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et les accueils de loisirs, les concessions dans les cimetières.

Le présent chapitre enregistre une diminution par rapport à l'exercice 2025, principalement imputable à l'absence de recettes liées à la vente de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) pour l'année 2026.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : ce chapitre concerne la dotation de solidarité communautaire, FNGIR et FPIC et les droits de mutation.

Chapitre 731 – Fiscalité locale : La fiscalité locale a été estimée avec une faible progression essentiellement due par la revalorisation par l'Etat des valeurs locatives de +0.8%.

La TLPE (Taxe locale sur la Publicité et l'Enseigne) représente également une recette supplémentaire de 16 000€ par an. Le montant de 2026 comprend des régularisations de l'année 2025.

En 2026, aucune augmentation des taux d'impôts communaux n'est prévue.

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : Ce chapitre comprend les dotations d'Etat à savoir la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

Il convient également de noter dans les recettes significatives, la participation de la CAF dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse estimée à 76 781.12 €.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : Ce chapitre concerne les revenus locatifs et le remboursement des sinistres par les assurances.

3.2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'Investissement présente les programmes des investissements nouveaux ou en cours.

Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	BP 2025	RAR 2025	BP 2026	TOTAL BP 2026
20 - Immobilisations incorporelles	24 000.00	23 364.00	1 000.00	24 364.00
20 – Eglise op. 401		5 718.92	1 000.00	6 718.92
204 - Subventions d'équipement versées	5 000.00		23 000.00	23 000.00
21 - Immobilisations corporelles	334 310.22	73 937.89	367 750.00	441 687.89
21 - Immobilisations op 401	131 630.03			
23 – Immobilisations en cours	20 000.00		20 000.00	20 000.00
1641 - Emprunts et dettes assimilées (rembt)	50 000.00		51 000.00	51 000.00
13 – Subventions d'investissement				
Total des dépenses réelles d'investissement	564 940.25	103 020.81	463 750.00	566 770.81
041 - Opérations patrimoniales	7 000.00		70 200.00	70 200.00
001 – Solde d'exécution reporté	158 704.94			
TOTAL CUMULE	730 645.19	103 020.81	533 950.00	636 970.81

Détail des restes à réaliser en dépenses 2025 :

OPERATIONS	MONTANTS en €
20 – Frais études	23 364.00
20 - Rénovation de l'Eglise op 401	5 718.92
21 - Travaux	73 937.89
TOTAL	103 020.81

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

CHAPITRES	BP 2025	RAR 2025	BP 2026	TOTAL BP 2026
13 - Subventions d'investissement	573 703.96	213 502.11	0	213 502.11
21 – Immo corporelles				
165 - Dépôts et cautionnements reçus				
10 - Dotations, fonds divers et réserves	20 222.84		139 801.97	139 801.97
024 – produits de cession	195 000.00			
Total des recettes réelles d'Investissement	788 926.80	213 502.11	139 801.97	353 304.08
040 - Opérations d'ordres entre les sections	5 000.00		200.00	200.00
041 - Opération patrimoniales	7 000.00		70 200.00	70 200.00
021 - Virement de la section de Fonct.			189 452.74	189 452.74
001 – Solde d'exécution reporté			134 295.29	134 295.29
TOTAL CUMULE	800 926.80	213 502.11	533 950.00	747 452.11

Financement des dépenses réelles d'investissement :

- L'autofinancement (solde d'exécution reporté)
- Le FCTVA (taux 16,404% des dépenses n-2)
- Le virement de la section de fonctionnement

Détail des restes à réaliser en recettes 2025 :

OBJET	MONTANTS en €
Département : Création parc	46 939.00 €
ETAT DSIL : Rénovation de l'Eglise	129 160.23 €
ETAT DETR : Création parc	19 600.00 €
Région : Rénovation de l'Eglise	17 802.88 €
TOTAL	213 502.11 €

4 – LA DETTE

La collectivité porte une attention particulière à la dette et à son évolution.

Cette gestion vigilante du niveau d'endettement permet aujourd'hui à la collectivité de porter ses projets. De ce fait, un recours à l'emprunt dans les prochaines années est tout à fait envisageable sans mettre endifficulté la commune.

5.1 - Evolution de la dette :

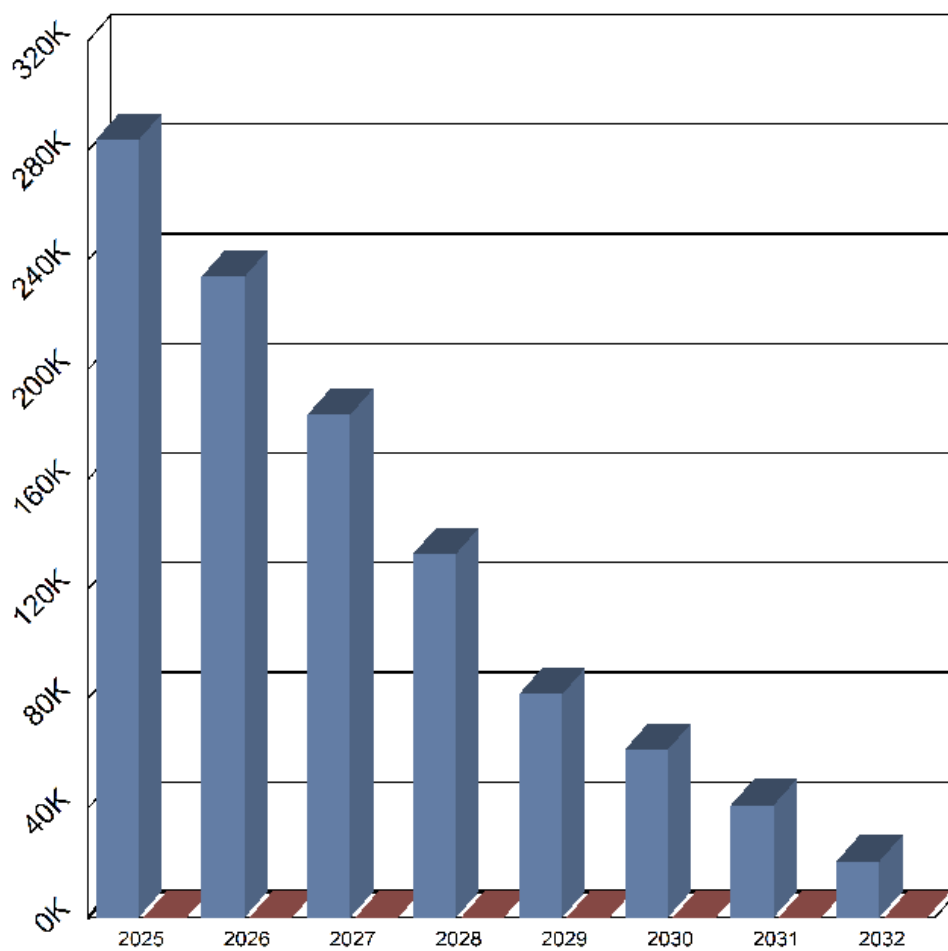
Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2025	52 255.57 €	2 365.40 €	49 890.17 €	0.00 €	0.00 €	283 826.43 €
2026	52 255.57 €	1 909.12 €	50 346.45 €	0.00 €	0.00 €	233 936.26 €
2027	52 255.57 €	1 448.42 €	50 807.15 €	0.00 €	0.00 €	183 589.81 €
2028	52 255.61 €	983.23 €	51 272.38 €	0.00 €	0.00 €	132 782.66 €
2029	20 699.53 €	513.51 €	20 186.02 €	0.00 €	0.00 €	81 510.28 €
2030	20 699.53 €	386.34 €	20 313.19 €	0.00 €	0.00 €	61 324.26 €
2031	20 699.53 €	258.37 €	20 441.16 €	0.00 €	0.00 €	41 011.07 €
2032	20 699.53 €	129.62 €	20 569.91 €	0.00 €	0.00 €	20 569.91 €

5.2 - Extinction de la dette :

Le graphique suivant présente l'évolution des annuités à régler dans le futur.

A dette inchangée, la collectivité aura remboursé la totalité de sa dette durant l'année 2032.

Capital restant dû



5- TAUX D'IMPOSITION

Les taux d'imposition de la commune pour 2026 restent inchangés :

TH sur les résidences secondaires	Taxe Foncière Bâti	Taxe Foncière Non Bâti
15,98	72,77	64,26

6 – EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE EN ACTIVITE

Au 1^{er} janvier 2026, l'effectif global présent est de 39 agents (hors postes vacants et disponibilités) équivalents à 33.36 ETP (équivalent temps plein).

	Femmes	Hommes	TOTAL
TOTAL	28	11	39

Les 2 sections comportent un suréquilibre pour anticiper les besoins de financement sur 2027/2028.

Il s'élève à + 945 150.88 € en fonctionnement, et à + 110 481.30 € en section d'investissement qui correspondent au delta des RAR de 2025.

1. Budget de fonctionnement :

Une stabilité maîtrisée Le budget de fonctionnement pour l'exercice 2026 s'élève à 3.06 M€ en dépenses (en légère progression par rapport à 2025 du fait du virement à la section d'investissement) et 3.98 M€ en recettes, intégrant le report de l'excédent de clôture de l'exercice précédent.

Dépenses : Les charges de personnel constituent le premier poste (plus de 50 % des effectifs municipaux étant affectés aux secteurs scolaire et jeunesse). Les charges courantes demeurent globalement stables, sous réserve d'un alourdissement lié à la hausse du taux de TVA sur les factures d'énergie (impact direct sur les fluides). Le chapitre 65 enregistre une augmentation, principalement due à l'inscription d'une subvention prévisionnelle au profit du CCAS.

Recettes : Le suréquilibre est assuré par le report de l'excédent 2025, complété par les produits de fiscalité locale et les dotations de l'État (sous réserve des notifications définitives).

2. Budget d'investissement :

Un montant global de 412 750 € est inscrit en section d'investissement pour 2026, réparti selon les priorités suivantes :

- Maintenance du patrimoine communal (voirie, bâtiments publics, équipements sportifs).
- Préparation des opérations pluriannuelles, dont la rénovation du centre jeunesse :
 - ✓ Le programme détaillé des travaux est en cours de finalisation pour validation en 2026.
 - ✓ Les premiers marchés publics seront lancés fin 2026, avec un démarrage effectif des travaux en 2027 (sous réserve des délais d'appel d'offres et des autorisations administratives).

Pour l'exercice 2026, la collectivité prévoit la réalisation de plusieurs travaux dont notamment :

- Chaudière école maternelle = 18 500 €
- R30 éclairage public du SDEC = 15 000 €
- Démouvélo = 1 000 €
- Aide à l'installation de système d'alarme/vidéoprotection = 7 000 €
- Mobilier école = 6 000 €
- LED Gymnase = 50 000 €
- Informatique = 35 000 €
- Bornes à incendie = 10 000 €
- Centre de loisirs : réaménagement de la cour et AMO, MOE pour la rénovation énergétique = 70 000 €
- Travaux sur différents bâtiments = 51 000 €
- Agrandissement du cimetière = 65 000 €
- Matériels restaurant scolaire = 24 000 €
- Panneaux lumineux = 40 000 €

Les prévisions d'investissement proposées ont été établies avec prudence, afin de préserver une marge de manœuvre pour faire face aux aléas liés à l'état de vétusté de certains bâtiments communaux. Ces estimations, indicatives, pourront être ajustées en fonction des priorités et des contraintes budgétaires, sans exclusion d'un report partiel ou total sur les exercices suivants.

PROJETS PORTES PAR CAEN LA MER :

- **Voirie**

Création d'une piste cyclable : Aménagement d'un itinéraire cyclable sécurisé pour desservir le cimetière communal situé sur la RD 675

Sécurisation de la rue aux Pierrots :

- Remplacement des bordures et caniveaux dégradés
- Création d'un passage surélevé à l'entrée de Démouville
- Reprise des marquages au sol suite au transfert de compétence voirie au Département

Travaux de renouvellement de la couche de roulement sur l'impasse des Sorbiers

Aménagement du stationnement : Création d'un parking public à proximité de la mairie, incluant une liaison piétonne sécurisée vers la résidence des Pommiers

Pose d'une clôture en limite du champ aux Moutons

- **Réseaux**

Reprise du réseau d'eaux usées sur les rues Malassis, du Centre et du Château

Modernisation des équipements : Remplacement du poste de refoulement de la rue de la Liberté

PROJETS PORTES PAR LE DEPARTEMENT :

Reprise intégrale de la bande de roulement sur la rue aux Pierrots, depuis le centre-bourg jusqu'à l'entrée de Cuverville.